



L'INFORMATEUR

Volume 17

Numéro 7

Août 2010

MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

MAIRE

Émilien Beaulieu

CONSEILLÈRE & CONSEILLERS

Yvan Côté
Louis Boulianne
Francis Thériault
Sarah Lebel
Benoit Dubé
Patrick Michaud

BUREAU MUNICIPAL

35-A, rue Principale
Packington QC G0L 1Z0
☎ : 418 853-2269

☎ : 418 853-6427

@ : info@packington.org

Denis Moreau, Directeur général
Landy Mc Nicoll, Adjointe administrative

COMMISSION DES LOISIRS DE PACKINGTON INC

☎ : 418 853-5290

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

☎ : 418 853-5290

CACI

☎ : 418 853-2269

CANTINE DE LA PLAGE

☎ : 418 853-5680

GARAGE MUNICIPAL

☎ : 418 853-6309

INCENDIE & URGENCE

9-1-1

O. M. H.

☎ : 418 853-2269

SÛRETÉ DU QUÉBEC

☎ : 418 899-6757

HEURE D'OUVERTURE EN PÉRIODE ESTIVALE

DU 5 JUILLET AU 3 SEPTEMBRE 2010

Lundi au jeudi :

9 heures à midi;
13 h 30 à 16 h 30.

Vendredi :

9 heures à midi.

FERMÉ en après-midi

- **RÉSUMÉ DES PRINCIPALES NOUVELLES DANS VOTRE MUNICIPALITÉ**
- **BON MOIS D'AOÛT!**

Le Conseil municipal de la paroisse de Packington souhaite la bienvenue à tous nos visiteurs.

Ne manquer pas d'aller visiter notre **JARDIN CÉLESTE** situé au Camping municipal au 590, 5^e Rang Sud et de profiter du beau temps pour une randonnée à bicyclette sur notre circuit cyclable (voie partagée) autour du magnifique lac Jerry.

Nous souhaitons un bel été à toute la population.

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Nous vous rappelons que la prochaine séance régulière du conseil municipal a lieu le lundi

23 août à 19 h 30.

Les prochaines séances du conseil auront lieu les lundis :

- 7 septembre 2010
- 7 octobre 2010
- 1^{er} novembre 2010
- 6 décembre 2010.

Vous êtes attendus en grand nombre.

Le conseil municipal

AVIS AUX INTÉRESSÉS (ES)

Nous vous invitons à faire paraître dans le journal municipal mensuel

L'INFORMATEUR vos petites annonces telles que :

- ✚ Chalets à louer
- ✚ Logements à louer
- ✚ Vente de garage
- ✚ Etc.

PUBLICITÉ LOCALE

NOUVEAU DANS LA PAROISSE

STYLICIA COIFFURE

**709, 7^e Rang
Packington
418 853-9186**

Émilie Patoine pour vous servir

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE PACKINGTON

Prenez note que la bibliothèque municipale est ouverte les mercredis durant la période estivale de

19 heures à 20 h 30

Nous vous invitons à venir nous visiter.



L'Équipe de bénévoles

S'émouvoir



Il faut savoir s'émouvoir

*Devant les petites choses de la vie
Lorsque la brise et l'air par des soirs
Se font reflets d'une douce féerie*

Il faut savoir se pencher

*Avec douceur, sur une pluie
Qui vient gentiment humecter
Le moindre caillou vert ou gris*

Il faut savoir contempler

*La grandeur des arbres sans fin
Qui offrent à nos yeux captivés*

L'image d'un géant divin

Il faut savoir s'attendrir

Devant le regard d'un enfant

Qui enveloppe d'un sourire

Le Cafard du monde... des grands!

RACHAT DES PARTS PRIVILÉGIÉES DE LA COOPÉRATIVE PÉTROLIÈRE DE PACKINGTON

En 2006, la coopérative a émis des parts **PRIVILÉGIÉES** d'une valeur de 10 \$ chacune.

Il était indiqué sur les certificats que ces parts étaient rachetables dans trois (3) ans.

Il est maintenant temps de faire rembourser vos parts si vous le désirez par la *Coopérative*.

Pour ce faire, vous devez remplir le coupon ci-dessous et le déposer aux endroits suivants :

- Bureau municipal de Packington;
- Épicerie des 4 sous.

Vous pouvez aussi poster ce coupon à :

COOPÉRATIVE PÉTROLIÈRE
75, rue Principale
Packington QC G0L 1Z0

Si vous ne faites pas cette démarche, votre part sera conservée dans nos dossiers et pourra être remboursée plus tard à votre demande.

Sur réception de votre demande de remboursement, un chèque vous sera acheminé par la poste.



Nom : _____

Adresse : _____

Le numéro de votre certificat si possible : _____

Le montant investi en 2006 : _____

Je désire racheter ma ou mes parts **PRIVILÉGIÉES** et je vous demande de m'envoyer mon chèque par la poste;

Signé le : _____

Signature : _____

Votre résidence nécessite des réparations majeures? · Vous êtes propriétaire occupant? · Vous habitez en milieu rural? · Votre revenu est limité?

Vous connaissez le **PROGRAMME RÉNO VILLAGE**?

Le **PROGRAMME RÉNO VILLAGE** peut vous être utile. Il vous offre une aide financière pouvant atteindre 6 500\$ qui vous permettra d'effectuer les travaux nécessaires pour améliorer votre logement.

Ce programme est administré par la Société d'habitation du Québec (SHQ) qui en confie l'application aux Municipalités régionales de comté (MRC).

Vous pouvez bénéficier du **PROGRAMME RÉNO VILLAGE** si :

- ✚ Vous êtes propriétaire occupant, depuis au moins un an, d'une maison ou d'un logement situé sur un territoire municipal admissible;
- ✚ Le revenu annuel de votre ménage ne dépasse pas le revenu maximum admissible qui varie selon la taille de votre ménage.

Si vous croyez être éligible au **PROGRAMME RÉNO VILLAGE** et que vous n'êtes pas inscrit sur la liste prioritaire de la municipalité, rendez vous au bureau municipal afin de venir remplir avec nous le formulaire qui est fourni par le Service d'inspection régionale de la MRC.

INTERNET HAUTE VITESSE AU TÉMISCOUATA

LES TRAVAUX SONT DÉBUTÉS

Xplornet a débuté la mise en place de tours qui permettront aux résidences du Témiscouata qui ne sont pas présentement desservies, d'accéder à un service Internet Haute Vitesse à l'aide des technologies fixes sans fil et ceux par satellite.

Suite à un appel d'offres public, rappelons que la Conférence régionale des Élués et Élus du Bas-Saint-Laurent avait mandaté à l'automne 2009 Barrett Xplore Inc qui exploite la bannière Xplornet afin d'offrir le service Internet Haute Vitesse à toutes les résidences du Bas-Saint-Laurent non couvertes.

Au Témiscouata, il y a environ 3000 résidences qui n'ont toujours pas accès à Internet Haute Vitesse. Par cette initiative, les résidents et les résidentes auront la possibilité de profiter d'un réseau de qualité dont les coûts et les services sont comparables à ceux disponibles dans le centre des villages.

Une rencontre d'information se tiendra au début de l'automne 2010 au sujet de l'échéancier des travaux, les tarifs et les secteurs qui seront couverts par les technologies fixes sans fil et ceux par satellite.

RÈGLEMENTS SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES - CONTRÔLE DE L'ACCÈS

1. Toute piscine creusée ou semi creusée doit être pourvue d'une échelle ou d'un escalier permettant d'entrer dans l'eau et d'en sortir.
2. Sous réserve de l'article 6, toute piscine doit être entourée d'une enceinte de manière à en protéger l'accès.
3. Une enceinte doit :
 - 1° Empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre ;
 - 2° Être d'une hauteur d'au moins 1,2 mètre ;
 - 3° Être dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade.
4. Un mur formant une partie d'une enceinte ne doit être pourvu d'aucune ouverture permettant de pénétrer dans l'enceinte.
5. Une haie ou des arbustes ne peuvent constituer une enceinte.
6. Toute porte aménagée dans une enceinte doit avoir les caractéristiques prévues à l'article 4 et être munie d'un dispositif de sécurité passif installé du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte et permettant à cette dernière de se refermer et de se verrouiller automatiquement.
7. Une piscine hors terre dont la hauteur de la paroi est d'au moins 1,2 mètre en tout point par rapport au sol ou une piscine démontable dont la hauteur de la paroi est de 1,4 mètre ou plus n'a pas à être entourée d'une enceinte lorsque l'accès à la piscine s'effectue de l'une ou l'autre des façons suivantes :
 - 1° Au moyen d'une échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement pour empêcher son utilisation par un enfant;
 - 2° Au moyen d'une échelle ou à partir d'une plateforme dont l'accès est protégé par une enceinte ayant les caractéristiques prévues aux articles 4 et 5;
 - 3° À partir d'une terrasse rattachée à la résidence et aménagée de telle façon que sa partie ouvrant sur la piscine soit protégée par une enceinte ayant les caractéristiques prévues aux articles 4 et 5.
8. Afin d'empêcher un enfant de grimper pour accéder à la piscine, tout appareil lié à son fonctionnement doit être installé à plus d'un mètre de la paroi de la piscine ou, selon le cas, de l'enceinte.

Les conduits reliant l'appareil à la piscine doivent être souples et ne doivent pas être installés de façon à faciliter l'escalade de la paroi de la piscine ou, selon le cas, de l'enceinte.

Malgré le premier alinéa, peut être situé à moins d'un mètre de la piscine ou de l'enceinte tout appareil lorsqu'il est installé :

- 1° À l'intérieur d'une enceinte ayant les caractéristiques prévues aux articles 4 et 5 ;
- 2° Sous une structure qui empêche l'accès à la piscine à partir de l'appareil et qui a les caractéristiques prévues aux paragraphes 2° et 3° du premier alinéa de l'article 4 ;
- 3° Dans une remise.

9. Toute installation destinée à donner ou empêcher l'accès à la piscine doit être maintenue en bon état de fonctionnement.

À NOTER

Nous passerons vous visiter afin de vérifier si vous êtes réglementaires concernant la sécurité de votre piscine résidentielle.

Bienvenue aux 38^{ème} Tournoi de L'APEQ a Dégelis



Une Invitation de la Caserne 37
Ce 3,4,5 Septembre 2010



Site principal : Centre communautaire de Dégelis

Prendre note qu'il y aura des responsables à l'accueil afin de bien vous diriger

Protocole du vendredi soir

En cette année du 125^e Anniversaire de fondation, Dégelis sera l'hôte de la 38^e Édition du tournoi de l'Association des pompiers de l'Est du Québec.

La ville est d'autant plus fière d'accueillir cet événement annuel qui se veut une occasion pour les brigades de compétitionner amicalement, et de permettre à la population de saluer le travail de tous les pompiers qui se dévouent pour notre communauté.

C'est un rendez-vous!



Horaire du tournoi 2010



La municipalité et la brigade d'incendie de Dégelis sont fières d'accueillir tous les pompiers volontaires de l'A.P.E.Q. ainsi que toute la population.
BIENVENUE À TOUTES ET TOUS!

VENDREDI 3 SEPTEMBRE 2010

- 13H00** ARRIVÉE DES EXPOSANTS
*Salle Électronique Mercier
Centre Communautaire*
- 17H00 à 19H00** 5 À 7 AVEC INVITÉS SPÉCIAUX
Maires, duchesses,
administrateurs et médaillés
*Salle des exposants
Salle Électronique Mercier
Centre Communautaire*
- 19H30 À 20H30** PARADE DES UNITÉS
*Départ du
Centre Communautaire*
- 21H00** OUVERTURE OFFICIELLE DU
38^e TOURNOI DE L'A.P.E.Q.
Centre Communautaire
- 21H30** REMISE AUX MÉDAILLÉS
Centre Communautaire
- 22H00** SPECTACLE
L'été Au Témis
J'aime Ça (« Show »)
Centre Communautaire



SAMEDI 4 SEPTEMBRE 2010

- 8H00 à 10H30** CONFÉRENCIERS
École Mgr Desbiens
- 10H00 à 17H00** VISITE DES EXPOSANTS
*Salle Électronique Mercier
Centre Communautaire*
- 11H00** RASSEMBLEMENT
*Responsables des jeux et des équipes
Centre Communautaire*
- 12H30** JEU GONFLABLE 3 À 12 ANS
*Commanditaire Métro Dégelis
Service de garde sur place par
La Maison Des Jeunes Le Coin
Terrain de balle-molle*
- 13H00** PREMIER JEU
*Corridor Électronique Mercier
Corridor Héloc
Terrain balle-molle*
- 14H30** PAUSE OU AUTRE COMPÉTITION
Centre Communautaire
- 14h45** DEUXIÈME JEU
*Corridor Électronique Mercier
Corridor Héloc
Terrain balle-molle*
- 17H30** SOUPER
*Boucherie Bégin
Centre Communautaire*
- 20h00** COURONNEMENT DE LA REINE
Centre Communautaire
- 21H00** SPECTACLE
*Groupe Tapageur
Centre Communautaire*



DIMANCHE 5 SEPTEMBRE 2010

- 8H30** REGROUPEMENT DES DIRECTEURS
À l'église
- 9H00** REGROUPEMENT DES BRIGADES
POUR LA MESSE
À l'avant de l'église
- 9H30** MESSE DES POMPIERS
Église de Dégelis
- 10H30** ALIGNEMENT DES CAMIONS
Centre Communautaire
- 11H00 À 13H00** BRUNCH DU TOURNOI
Centre Communautaire
- 11H30** JUGEMENT DES CAMIONS
Centre Communautaire
- 13H30** DÉMONSTRATION
Centre Communautaire
- 14H30** PRÉSENTATION DES DUCHESSES
Centre Communautaire
- 15H00** PARADE
Départ du Centre Communautaire
- 18H00** BANQUET AVEC VIN D'HONNEUR
*Boucherie Bégin
Centre Communautaire*
- 21H00** PRÉSENTATION DES DUCHESSES
Dévoilement officiel des grands gagnants du 38^e tournoi
- 22H00** BAL DE LA REINE
Rock 'N' Blues



Brigade d'incendie - Caserne 31

Comme à chaque année, les pompiers font la collecte de bouteilles et de canettes vides afin d'amasser des sous.

À compter du début du mois d'août, les pompiers passeront à vos maisons pour ramasser vos contenants consignés.



Nous vous demandons donc de conserver vos bouteilles et canettes afin que la brigade d'Incendie et sa duchesse fassent une bonne récolte.

Merci de votre habituelle collaboration!

CONCOURS LOCAL «MAISONS FLEURIES»



Le concours local «Maisons Fleuries» est de retour. Le Comité d'embellissement offre des prix de participation pour la catégorie «Résidence», et pour la catégorie «Commerce, Industrie, Institution, Organisme» qui sera tiré au hasard parmi les personnes inscrites.

Des mentions coup de cœur seront offertes aux personnes qui se seront démarquées.



La remise des prix se fera lors d'un brunch le dimanche 19 septembre 2010 au Chalet communautaire de Packington à compter de 11 heures.

Vous pouvez vous inscrire encore jusqu'au 16 août par téléphone au **418 853-2269**.

Le Comité d'embellissement de Packington



La somptueuse mise en scène de l'Acadie des Terres et Forêts, spectacle phare du Congrès mondial acadien (CMA) de 2014.



La 9^e édition des représentations du spectacle culturel et touristique « L'Acadie des terres et forêts en fête » a pris son envol le 14 juillet dernier en fracassant l'ancien record de visiteurs pour une première semaine, au dire de Hugues Chiasson, président du comité de promotion du comité organisateur de l'événement.

« C'est 961 spectateurs qui ont assisté aux cinq premières représentations et si on inclue les passes VIP, c'est 1 240 personnes qui ont eu la chance de voir le spectacle. » L'ancien record pour une première semaine était de 1 219 personnes.

Toujours selon M. Chiasson, la première semaine de représentations agit comme baromètre pour le reste de la saison. « La première semaine est toujours celle qui a la plus petite assistance, donc avec une telle participation, ça augure plutôt bien pour le reste de l'été. »

M. Chiasson ne s'étonne pas du succès populaire de l'événement qui, d'année en année, attire toujours les foules. « Le secret réside dans le concept, l'originalité du spectacle. Ce dernier est un mélange de théâtre, de revue musicale et de comédie musicale, ce qui n'existe nulle part ailleurs. »

En parlant des jeunes artistes, le président du comité de promotion de l'Acadie des terres et forêts renchérit : « Ajoutez à cela de jeunes talents extraordinaires dans une mise en scène qui frise le fantastique et le tour est joué ».

Demandé si de nouveaux talents émergent ou se démarquent cette année, deux noms reviennent selon M. Chiasson : « La jeune Sabah-Izayah Cyr (14 ans), qui interprète le rôle de Malobianah et celui de la reine Maya qui impressionne par son jeu physique et de Maude Cyr-Deschênes (10 ans), sœur de Frédérique, présentement à Montréal (La mélodie du bonheur), qui démontre une qualité d'interprétation scénique rarement vue chez de si jeunes chanteurs.

M. Chiasson parle aussi des incontournables du spectacle qui sont des favoris de la foule année après année. « La jeune Isabelle Pelletier (12 ans) dans sa personnification d'Édith Piaf ainsi que Jason Guerrette et Vanessa Lynn Chiasson dans leurs rôles respectifs de John Baker et Tante Blanche Thibodeau qui sont toujours très appréciés du public. »

Vous pouvez consulter le site web : www.acadiedesterresefforets.com et la page Facebook qui seront bientôt mis en service. Les gens pourront réserver par téléphone au 506 739-0919.

Les coûts des billets pour une représentation sont de :

12 \$ - Enfants de 12 ans et moins

19 \$ - Adulte et enfants de 13 ans et plus.

On peut également se procurer un abonnement annuel pour 60 \$ (individuel) ou 250 \$ (corporatif).

Spectacle de motoneiges sur l'eau
Au Bar Gerry le
4 SEPTEMBRE 2010
à compter de 13 heures



De la motoneige en pleine canicule voilà ce que nous vous proposons.

À noter que sur place, on offre tous les services pour passer une journée estivale plus que rafraîchissante : Cantine & Bar sur place.

Cependant, il vous est conseillé d'y apporter votre chaise et même votre parasol afin d'être plus confortable.

À noter que le programme a lieu, beau temps, mauvais temps.

Pour informations, contactez-nous :

Carmen et Réginald

418 853-2268

BIENVENUE À TOUTES ET TOUS!

UN PROJET ÉOLIEN PORTEUR D'UN DÉFICIT DE 400 MILLIONS EST DÉFENDU

par la PDG de la Fédération des Chambres de Commerce du Québec (FCCQ)

“Un réel appui majeur.”, voilà ce que nous pouvions lire dans La Nouvelle/L'Union qui rapporte les propos de la PDG de la Fédération des Chambres de Commerce du Québec (FCCQ) qui vient défendre, en maîtresse d'école vertueuse, le projet d'implantation industrielle éolien de l'Érable.

Elle clame, sans vergogne, son appui au développement industriel d'éoliennes en milieu habité et agricole. Et pourtant, hors de tout doute, la FCCQ ne féerie pas le dossier, n'a pas lu le rapport du BAPE, n'a pas été présente durant les audiences, ne connaît pas la situation des populations concernées par le projet d'éoliennes industrielles. Bref, sa présidente traite d'un dossier qu'elle ignore!

Notons aussi qu'il se trouve que Michael Novak, vice-président à la Fédération des Chambres de Commerce du Québec travaille comme vice-président directeur de SNC-Lavalin, firme impliquée dans les études d'impact des projets éoliens au Québec. SNC raflera sans doute des contrats d'ingénierie pro promoteurs dans les mêmes projets éoliens. L'Éolien c'est des bonnes affaires pour SNC-Lavalin et donc la Chambre appuie cela!

Mais les observateurs y détectent une manoeuvre désespérée pour sauver une cause avec des arguments vétustes et déjà hachés au moulin de l'analyse et de l'expertise des citoyens et citoyennes et groupes responsables et raisonnables. Pourquoi reprend-elle, le discours et les arguments du promoteur? “L'importance majeure que le parc éolien aura sur l'économie de la région de l'Érable avec, entre autres, un investissement de 420 millions\$ et des redevances annuelles de 1.2 millions\$, en plus de la création de 500 emplois pour deux ans et de 25 emplois permanents sur 20 ans.”

Toutes ces lapalissades et tautologies ont déjà été démontées par le RDDA et autres analystes comme étant des données inexactes et gonflées pour endormir des incompetents fragiles et manipulables, mais trop fats pour l'admettre. Pourquoi n'est-elle pas en mesure d'apporter de nouveaux faits, des éléments majeurs, de développer des aspects non perçues, de nous fermer le clapet avec des découvertes essentielles? Cela confirme-t-il qu'il n'y en a pas, que la thèse du promoteur et de ses camarades de classe est vraiment vide et remplie d'inepties?

On croirait entendre le Préfet de la MRC de l'Érable et le président du CLD ergotant avec les données fournies par le promoteur pour expliquer l'impact de ce projet, ce, sans jamais être capable de nous dire autre chose que c'est le promoteur qui fixe les objectifs et que ce qu'il dit, il faut s'y fier. Jamais une étude indépendante n'a été commandée par les dirigeants de la MRC, par les Municipalités, ni par le gouvernement qui se sont faits bernés par ce promoteur habile et digne successeur des conquistadors qui rapinèrent le continent sud américain au 15e siècle. Comme des jocrisses ils préfèrent croire aux vertus des manipulations d'un benêt.

On comprend alors qu'elle se garde bien de parler de la catastrophe pour le Québec, de l'ardoise déficitaire pour les générations futures, du Rapport du BAPE 267, des analyses du RDDA, des questionnements de Vent du Nord, des démonstrations quant à l'ampleur du gouffre financier. Comme les autres irresponsables pilotant cette catastrophe, Mme la PDG refuse de regarder au-delà des dires du promoteur. Pourquoi découvrir les aspects risquant

de ralentir la bulle spéculative qui fera l'affaire des opportunistes qui se partageront le pactole tout en laissant les citoyens et citoyennes du Québec, présents et futurs, régaler la note? Faut-il penser qu'en fait ce promoteur est la digne lumière de l'école des affairistes, opportunistes et productivistes? Faut-il penser qu'il a réussi à berner la maîtresse de classe? Faut-il penser qu'à cette école, en fait, ce qu'on apprend c'est comment flouer, à tour de rôle, tous les gros gros gogos?

Et voilà aussi qu'elle manifeste une sensibilité au fait que "les acteurs économiques de la région soutiennent ce projet qui représente une excellente occasion de développer l'économie de cette région" et que du haut de sa tribune, "elle reconnaît d'ailleurs, en les nommant, les nombreuses organisations qui ont déjà appuyé le projet." Ouah! Quelle force d'argument, une véritable visionnaire, une magicienne qui déclarerait à un congrès des forces policières qu'il faut plus de répression et qui serait applaudie par les galonnés lorsqu'elle les nommerait.

Comment décrire la cour qu'elle flatte? Des affairistes, des productivistes, des irresponsables, des intoxiqués au développement, des défenseurs de projets piétinant la démocratie, des destructeurs de milieux de vie? Mais sûrement des souteneurs de la bêtise humaine et qui comme Sisyphe tentent de porter jusqu'à épuisement un projet indigne d'usurper notre vie et nos ressources. Elle ne mentionne pas que ce projet, en 20 ans, laissera un déficit de plus de 400 millions au Québécois, que les conquistadors ramasseront un pactole de 300 millions.

Et que dire du coût unitaire par éolienne qui sera de 8.4 millions dans l'Érable et 5.0 millions pour l'Amiante, de l'inutilité de l'électricité pour les besoins énergétiques des québécois, de son apport pour sauver la Planète qui est pour le moment un mirage. Et que dire de la subvention de 1 milliard sur 20 ans qu'Hydro Québec et les Québécois ont promis de verser, sans consultation, au promoteur, ce, que le parc produise ou pas. Une Chambre de commerce devrait savoir mieux compter!

Au lieu de copier les données et arguments du promoteur et de ses partenaires qui tentes le passe-passe du siècle (il y en aura d'autres), la PDG aurait mieux fait de téléphoner au RDDA ou lire leurs données et analyses. Elle aurait aussi pu aller sur les différents sites européens qui s'attaquent à cette engeance industrielle en milieu habité et territoire agricole. Elle aurait dû lire les conclusions du BAPE 267. Elles sont dévastatrices pour le projet de son promoteur.

Non Madame la PDG, le parc éolien ne permettra pas "de diversifier et stabiliser l'économie de la région". En plus de foutre le bordel, parce qu'on n'a pas suivi les règles du jeu, ce n'est en fait qu'un vulgaire pactole, une bulle spéculative, de la magouille et des conflits d'intérêts. Rien à voir avec l'intérêt supérieur du Québec. À l'université de la vie où nous sommes les maîtres, ces pratiques sont interdites et mises au pilori.

LA FCCQ devrait avoir une certaine sagesse d'aller voir de l'autre côté du miroir et faire amende honorable.

Serge Gagné, cinéaste
cacogne@gmail.com
Pour Comité Vent du Nord



Serge Gagné, cinéaste, Jean Gagné, cinéaste, Christiane Tremblay, écrivaine,
Jean-Marc La Frenière, poète, Diane Boucher, musicienne
524, rue Principale,
St Ferdinand QC G0N 1N0
418 428-3406

Nouvel appui majeur pour Éoliennes de l'Érable

La Fédération des Chambres de Commerce du Québec (FCCQ) joint sa voix à celle de la Chambre de Commerce des Bois-Francs et de l'Érable pour demander au gouvernement du Québec de répondre favorablement à la réalisation du projet de parc éolien dans la région de l'Érable.

En effet, la présidente directrice générale de l'organisation, Françoise Bertrand, a fait parvenir à la ministre du Développement durable et des Parcs, Line Beauchamp, et aux députés et ministres concernés, une lettre d'appui dans laquelle elle souligne que la FCCQ est sensible au fait que «les acteurs économiques de la région soutiennent ce projet qui représente une excellente occasion de développer l'économie de cette région». Elle reconnaît d'ailleurs, en les nommant, les nombreuses organisations qui ont déjà appuyé le projet.

Mme Bertrand rappelle également l'importance majeure que le parc éolien aura sur l'économie de la région de l'Érable avec, entre autres, un investissement de 420 millions \$ et des redevances annuelles de 1,2 million \$, en plus de la création de 500 emplois pour deux ans et de 25 emplois permanents sur 20 ans. «En outre, précise-t-elle, considérant les domaines d'activités économiques de la MRC de l'Érable que sont l'agriculture, l'agro forestier et le récréo-tourisme, un parc éolien permettrait de diversifier et de stabiliser l'économie de la région».

Mme Bertrand conclut sa missive en émettant le souhait que la ministre et le gouvernement «répondent favorablement à la réalisation de ce projet». Grâce à son vaste réseau de 155 chambres de commerce, la Fédération des Chambres de Commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 40 000 entreprises et 100 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois.



PARUTION DE VOTRE BULLETIN MUNICIPAL L'INFORMATEUR

Vos messages peuvent nous être apportés en tout temps.

Vous pouvez venir nous les remettre directement au bureau municipal.

Vous pouvez nous les faire parvenir aussi par :

Bélinographe (télécopieur) : 418 853-6427

Courriel : info@packington.org

Courrier : 35-A, rue Principale
Packington QC
G0L 1Z0

Téléphone : 418 853-2269

ÉVÉNEMENTS À VENIR

Afin d'ajouter des informations utiles à votre bulletin, nous incluons un calendrier des événements à venir. Ces événements peuvent être des échéances de la municipalité pour des projets, des jours fériés, des événements relatifs aux ressources humaines et des événements sociaux ou permettant de stimuler le moral des troupes.

Brunch Western 15 août

au Chalet communautaire

Fête du Travail 6 septembre

Circuit cyclable et de randonnée pédestre

Randonnée en vélo 11 septembre

Brunch Embellissement 19 septembre

Au Chalet communautaire

Remise des prix pour le **Concours Maisons fleuries**

Soirée d'Halloween 30 octobre

AOÛT 2010

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

SEPTEMBRE 2010

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

OCTOBRE 2010

D	L	M	M	J	V	S
					13	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						